



Luxembourg, le 13 septembre 2002

Monsieur Claus Larsen-Jensen
Président de la Commission des
Affaires européennes
Folketing, Christiansborg
DK - 1240 Copenhague
Fax numéro 0045 3 337 36 90

Monsieur le Président,

En ma qualité de Président de la délégation luxembourgeoise à la COSAC, je tiens à vous remercier pour le document de travail que vous nous avez fait parvenir en vue de la réunion des présidents du 16 septembre et de la COSAC des 17 et 18 octobre prochain.

La Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense de la Chambre des Députés a discuté longuement le document en question et salue vos propositions qui vont dans le sens d'un renforcement du rôle des parlements nationaux dans la politique.

Il est en effet absolument indispensable de rapprocher les citoyens du processus de décision au niveau européen en donnant aux parlements la possibilité de contrôler et d'intervenir plus efficacement sur l'action de leurs gouvernements.

En ce qui concerne les différents modèles de renforcement du rôle des parlements nationaux, la Commission estime qu'il n'est pas opportun de procéder à la création d'organes nouveaux. Les parlements nationaux doivent garder les compétences dont ils disposent actuellement sans les transmettre à un nouvel organe. Par contre, la Commission estime qu'il est nécessaire d'impliquer les parlements plutôt dans le processus de prise de décisions.

En ce qui concerne la COSAC, elle constitue un instrument important en vue d'une amélioration de la coopération entre les différents parlements nationaux et le Parlement Européen. Afin d'améliorer le fonctionnement de la COSAC, les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense soutiennent les propositions de la présidence danoise en ce qui concerne la discussion sur un éventuel abandon de la règle de l'unanimité au sein de la COSAC. Un changement de la dénomination de la COSAC devra être envisagé de même que la mise en place d'un secrétariat. En ce qui concerne le siège de ce secrétariat, il ne semble pas indispensable à la délégation luxembourgeoise qu'il se trouve à Bruxelles.

Finalement, notre délégation suggère d'attendre les conclusions de la Convention sur l'avenir de l'Europe avant de prendre des décisions définitives quant à la réforme de la COSAC.

Dans cette attente et en vous remerciant encore une fois de l'excellent travail effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Laurent Mosar
Président de la délégation luxembourgeoise